

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 17 AVRIL 2024

Convocations adressées le : mercredi 10 avril 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 7

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 2

Nombre de pouvoirs attribués : 1

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 10

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Alain BENARD ; Emmanuel DENIS ; Armelle GALLOT-LAVALEE ;
GATARD ; Patrick LEFRANCOIS ; Franck MAZET ; Brigitte PINEAU.

Christian

Suppléants à voix délibérative :

Corinne CHAILLEUX ; Stéphane HOUQUES.

Suppléants sans voix délibérative :

Michel PADONOU ; Nathalie SAVATON.

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Monsieur Emmanuel DENIS pour Monsieur Frédéric AUGIS.

Absents excusés:

Armelle AUDIN ; Frédéric AUGIS ; Christophe BOULANGER ; Michel GILLOT ;
Sébastien MARAIS ; Laurent RAYMOND ;

Secrétaire de séance :

Armelle GALLOT-LAVALLEE

Monsieur Emmanuel DENIS, Président, présente le rapport suivant :

Le Comité syndical a, par délibération du 06 septembre et 06 décembre 2023, approuvé l'acquisition auprès de Monsieur et Madame BERTHIER d'un appartement situé au 116 rue de la Mairie à la Riche, constituant les lots 1, 25, et 45 de la copropriété, moyennant le prix net vendeur de 200 000 €.

Cette même délibération accordait la faculté aux propriétaires de conserver la jouissance de leur bien jusqu'au 16 avril 2024 moyennant un versement du prix de vente en deux temps : 1/3 à la signature de l'acte authentique et les 2/3 restants à la libération des lieux.

Toutefois, Madame BERTHIER étant décédée le 19 décembre 2023, il y a lieu de prendre en compte la dévolution successorale établie par le notaire de la défunte suivant acte authentique du 11 mars 2024.

Ainsi, l'acquisition de cet appartement aura lieu dorénavant auprès des héritiers désignés de Madame BERTHIER, d'une part, Monsieur Antoine SAIVE et d'autre part, Monsieur Serge BERTHIER, ses fils, indivisaires ensemble pour le tout ou chacun divisément pour la moitié.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 181-232 du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Vu l'avis rendu par le pôle d'évaluation domaniale le 14 février 2020, actualisé le 18 novembre 2021 puis le 30 juin 2023,

Vu les délibérations du Comité syndical des 06 septembre et 06 décembre 2023,

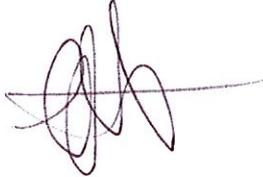
- **APPROUVE**, l'acquisition du bien situé 116 rue de la Mairie à la Riche au sein d'un immeuble en copropriété et représentant les lots 1, 25, et 45 de la dite copropriété, au prix net vendeur de 200 000 €, auprès de Monsieur Antoine SAIVE et Monsieur Serge BERTHIER, indivisaires ensemble pour le tout ou chacun divisément pour la moitié,

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les actes authentiques afférents à cette transaction immobilière, dont la rédaction sera effectuée par l'étude notariale Groupe Monassier située 3 rue du Pont Volant à Joué-lès-Tours assistée de Maître Triquet notaire à la Riche,

- Les frais d'actes notariés liés à cette opération sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Armelie GALLET-LAVALLÉE</p>	<p>Pour le Président et par délégation, La Directrice,</p>  <p>Soazic LE GUEN</p> 
--	---